



# Rapports d'enquête du SCD de l'Université de Franche Comté

## LES EXTENSIONS D'HORAIRES DANS LES SCD ENQUETE DE NOVEMBRE 2010

Agnès Macquin, responsable de la BU sciences STAPS

Novembre 2010



## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>3</b>
1. LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	3
2. LA METHODOLOGIE .....	4
<b>SYNTHESE DES RESULTATS SUR LES EXTENSIONS D'HORAIRES EN BU</b> .....	<b>5</b>
<b>COMMENTAIRES DES RESULTATS EN DETAIL</b> .....	<b>8</b>
1. LE PROFIL DES SCD REpondANTS .....	8
1.1. <i>La localisation</i> .....	8
1.2. <i>Les types d'établissement où se situent les SCD</i> .....	9
2. LES REponses A L'ENQUETE.....	10
2.1. <i>Les BU concernées</i> .....	10
2.1.1. Leur localisation .....	10
2.1.2. Les périodes d'extension .....	12
2.2. <i>Avant les extensions d'horaires</i> .....	16
2.2.1. Les raisons des extensions d'horaires .....	16
2.2.2. Les concertations .....	18
2.2.3. La prise en compte de l'environnement.....	19
2.3. <i>La question des personnels</i> .....	20
2.3.1. Les types de compensations.....	20
2.3.2. Les participations aux extensions d'horaires .....	22
2.3.3. Les types de personnels ayant participé aux extensions d'horaires.....	24
2.3.4. La question des postes supplémentaires.....	26
2.3.5. L'accompagnement des étudiants en contrat.....	27
2.4. <i>Les incidences des extensions d'ouverture</i> .....	29
2.4.1. La récupération asymétrique.....	29
2.4.2. La fermeture de services .....	30
2.4.3. La fermeture de salles ou d'espaces.....	31
2.5. <i>La question des coûts et financements</i> .....	32
2.5.1. Les coûts.....	32
2.5.2. Les sources de financement .....	33
2.6. <i>Les réponses à la question ouverte</i> .....	34
3. CONTACTS AVEC LES REpondANTS .....	37



# AVANT-PROPOS

## 1. Le contexte et les objectifs de l'étude

Le 17 février 2010, le discours de Madame Péresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, invitait les bibliothèques universitaires à élargir leurs horaires d'ouverture avec un objectif européen de 65 heures par semaine, contre 58 heures en moyenne en France à ce moment.

Ce n'étaient pas les premières incitations ministérielles sur le sujet, et des services communs de documentation avaient déjà depuis plusieurs années procédé à des extensions d'horaires dans différentes bibliothèques universitaires.

Néanmoins, le discours du 17 février a engendré de nouveaux projets au sein des SCD.

C'est le cas du Service commun de documentation de l'Université de Franche-Comté dont le président a invité, en mai 2010, le directeur du SCD à constituer un groupe de travail pour réfléchir aux différentes possibilités d'extensions. Il est constitué, outre le directeur du SCD, des chefs de section, des représentants du personnel du SCD et des usagers (étudiant élu au CEVU), du vice-président chargé de la documentation et du vice-président chargé des ressources humaines à l'université.

Le groupe de travail, réuni une première fois en juin 2010, a créé deux sous-groupes, l'un se penchant sur l'existant à l'Université de Franche-Comté, l'autre examinant les expériences d'extensions menées dans les autres SCD.

Dans ce cadre, il a été décidé notamment de lancer une enquête auprès des directeurs de SCD, via le forum de discussion de l'Association française des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU), sur leurs expériences d'extensions des quatre dernières années.

Le questionnaire avait pour objectifs particuliers d'aborder plusieurs questions :

- les types de bibliothèques touchés et leur localisation
- les périodes concernées
- Les raisons des extensions
- La méthodologie employée
- Les questions de personnels
- Les coûts et les financements

## 2. La méthodologie

Le questionnaire a été élaboré par un conservateur ayant suivi une formation sur les enquêtes de public, et soumis au directeur du SCD. Il a été auto-administré par voie électronique sous le logiciel Lime Survey avec garantie d'anonymat et diffusé via le forum de discussion de l'ADBU entre le 8 et le 22 octobre 2010. Il ne s'adressait qu'aux directeurs de SCD ayant expérimenté des extensions d'ouverture ces quatre dernières années

38 directeurs de SCD ou de bibliothèques de grands établissements y ont répondu. Comme il a été impossible de comptabiliser le nombre total d'établissements ayant procédé à des extensions d'ouverture ces 4 dernières années, nous ne pouvons savoir si les réponses reçues sont indicatives ou représentatives. Cela dit, au regard des réponses parfois approximatives, il semblerait que nous devions considérer ces résultats comme seulement indicatifs. Ils ont été exposés et commentés lors d'une réunion du groupe de travail.



## SYNTHESE DES RESULTATS SUR LES EXTENSIONS D'HORAIRE EN BU

38 directeurs ont répondu au questionnaire.

Concernant la localisation géographique des SCD (Paris, région parisienne, province et autre), un peu moins du tiers de chaque catégorie a répondu au questionnaire, avec une petite sous-représentation pour les SCD/BU en région parisienne, ce qui ne préjuge pas du nombre de projets dans chaque localisation géographique. Il en est de même pour les types d'établissements dont dépendent ces SCD, sachant que, si on les compare au panorama national, nous trouvons parmi les répondants une très bonne représentation des Grandes pluridisciplinaires et des Dominantes droit sciences économiques (autour de 44 %), une bonne représentation des Petites et moyennes pluridisciplinaires et des Dominantes sciences techniques, santé (36 %), une moins bonne des Dominantes lettres sciences humaines (21,05 %) et une mauvaise des « Grands établissements » (9,52 %) ; ces derniers se sentaient peut-être moins concernés par le message lancé sur le forum ADBU.

Les répondants sont plus nombreux à avoir évoqué pour leurs extensions d'horaires des BU sur un campus, mais à peine plus que des BU en ville, tandis que 20 % des BU concernées se situeraient dans un bâtiment. Il semble donc que la localisation de la BU ait peu d'incidences sur le choix des extensions. Quant aux périodes d'extensions dans la semaine, les soirées dominent les samedis, dont les extensions demeurent néanmoins nombreuses. S'agissant des périodes d'extensions dans l'année, elles ont été organisées très majoritairement tout au long de l'année en horaires pleins, mais également souvent avant ou pendant les examens, suivies par les vacances de Pâques et de La Toussaint, les vacances de février fermant la marche. On peut en conclure que le souci principal de ces extensions, en dehors de leur constance tout au long de l'année, a été de faciliter la préparation des examens pour les étudiants.

Il ressort des types de BU évoqués que les BU médecine/santé sont davantage sollicitées pour des extensions horaires, notamment tard en soirée, que ce soit en semaine ou le samedi.

Les raisons ou causes directes qui ont conduit à ces extensions sont majoritairement issues d'une enquête auprès des usagers. Mais on remarque également la prépondérance des initiatives des directeurs de SCD, suivie de la demande de la tutelle et de la demande de l'établissement, les propositions ne s'excluant pas forcément les unes des autres. Par ailleurs, les choix ont été faits en très grande proportion en concertation avec le personnel du SCD, mais beaucoup moins en concertation avec les représentants des usagers de l'université. Enfin, les réflexions qui ont présidé aux extensions ont rarement pris en compte la présence à proximité de salles informatiques en dehors des BU, mais davantage la présence d'une restauration universitaire et plus encore de transports en commun réguliers. *A contrario*, il peut paraître étonnant que ces deux derniers items n'aient pas constitué une condition *sine qua non* de ces extensions.



Concernant les personnels, majoritairement, aucune compensation n'a été envisagée pour leur participation aux extensions d'horaires. Quand une compensation existe, elle concerne d'abord la récupération horaire asymétrique, suivie de la rémunération pécuniaire. Les taux prévus par les dispositifs sont très divers d'un SCD à l'autre.

Dans la majorité des cas, tous les personnels ont participé aux extensions, certains directeurs de SCD précisant qu'ils n'avaient pas le choix. Mais pour neuf directeurs sur 38, aucun personnel n'a participé, réponse devant certainement se comprendre par le choix exclusif de contrats étudiants et/ou d'agents de sécurité. Les réponses sont également modulées en fonction des jours et des créneaux horaires. Cela dit, une grande partie des commentaires libres en fin de questionnaire évoquent les difficultés de personnels pour la mise en place des extensions.

Quant aux types de personnels ayant participé, les réponses concernent très majoritairement les contrats étudiants, mais aussi toutes les catégories (A, B, C), aussi bien titulaires que contractuels, des agents de sécurité dans certains cas, ainsi que des personnels de filières autres que bibliothèque. Par ailleurs, seuls deux répondants signalent avoir bénéficié de postes supplémentaires pour assurer ces extensions.

Quand les étudiants sous contrat sont employés, ils peuvent être seuls dans la bibliothèque pour 15 répondants, encadrés seulement à distance, soit par un cadre de la bibliothèque chez lui, soit par un cadre dans l'université, ou bien un agent de sécurité dans l'établissement. 13 répondants évoquent l'accompagnement par un ou plusieurs agents de sécurité dans la bibliothèque et, enfin, seuls 21 répondants signalent la présence à leur côté de bibliothécaires, les deux dernières propositions ne s'excluant pas l'une de l'autre.

La question se pose ainsi de la qualité du service rendue à l'utilisateur, aussi bien hors extension que pendant. Il semble, par exemple, que la récupération asymétrique ait posé peu de problèmes hors extensions, aussi bien pour le service public que pour le travail interne ; cette assertion est à nuancer par le fait qu'une grande partie de ces récupérations asymétriques a été compensée par l'emploi de contrats étudiants hors extensions.

Pendant les extensions, seuls neuf répondants avancent que tous les services ont été maintenus. Concernant les services non maintenus, arrive en tête le prêt entre bibliothèques, suivi du renseignement bibliographique, du prêt-retour de documents (présence d'automates de prêts ?), des photocopies et de la communication en magasin. Quand plusieurs services sont simultanément fermés, la bibliothèque se rapproche d'une simple salle de travail utilisée principalement pour les ordinateurs et internet mis à disposition. Quant à la disponibilité des salles, elles sont toutes ouvertes pour 25 répondants sur 38 (à nuancer selon la configuration de la bibliothèque qui n'est pas connue) ; quand elles sont fermées, elles concernent plutôt les étages ou la salle de recherche.

Les coûts sont très différents d'un établissement à l'autre en fonction de sa taille et de la taille du projet. Ils sont donc évoqués à titre indicatif. Les sources de financement, quant à elles, sont plus homogènes et concernent principalement le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec parfois la précision du dispositif employé ; les régions participent également et, plus rarement, les universités.



**NB : les graphiques présentés sous forme de camemberts représentent les pourcentages des réponses et non pas des répondants qui eux sont indiqués dans les tableaux. Il peut arriver pour certaines questions que les deux se confondent.**

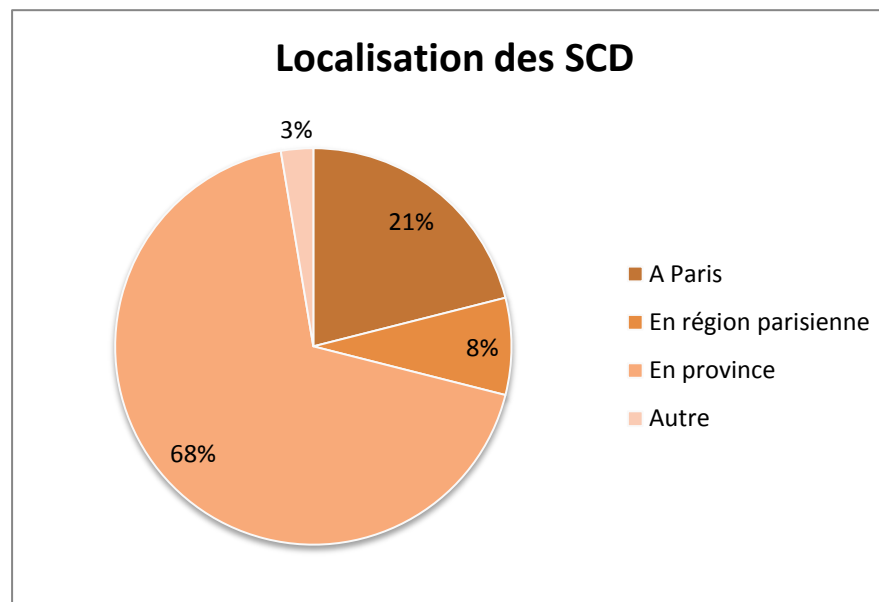


## COMMENTAIRES DES RESULTATS EN DETAIL

### 1. Le profil des SCD répondants

#### 1.1. La localisation

Les BU concernées par les extensions d'horaires se trouvent :		
Réponse	Décompte	Pourcentage
A Paris	8	21.05%
En région parisienne	3	7.89%
En province	26	68.42%
Autre	1	2.63%



Parmi les 38 répondants, 8 se situent à Paris, 3 en région parisienne, 26 en province et 1 dans les DOM-TOM.

L'Annuaire des bibliothèques universitaires 2007 recense 71 Services commun de la documentation ou BU en province, 4 SCD/BU dans les DOM-TOM, 17 SCD/BU à Paris et 13 SCD/BU en région parisienne, et enfin 4 SCD/BU dans les DOM-TOM<sup>1</sup>.

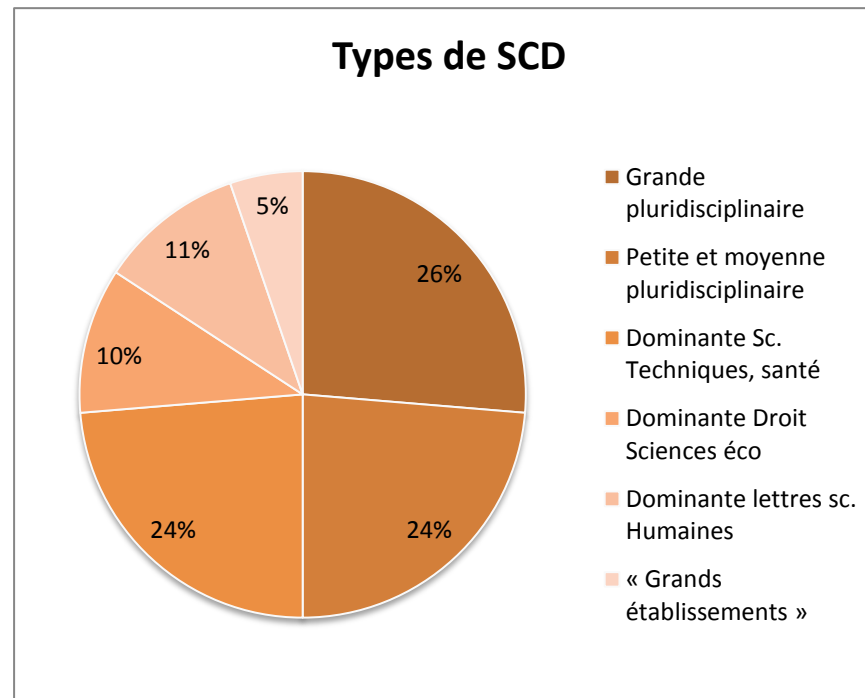
Ainsi un peu moins du tiers de chaque catégorie a répondu au questionnaire, avec une petite sous-représentation pour les SCD/BU en région parisienne, ce qui ne préjuge pas du nombre de projets dans chaque localisation géographique.

<sup>1</sup> Ne sont pas comptés ici les localisations des grands établissements.



## 1.2. Les types d'établissement où se situent les SCD

Votre SCD est classé en :		
Réponse	Décompte	Pourcentage
Grande pluridisciplinaire	10	26.32%
Petite et moyenne pluridisciplinaire	9	23.68%
Dominante Sc. Techniques, santé	9	23.68%
Dominante Droit Sciences éco	4	10.53%
Dominante lettres sc. Humaines	4	10.53%
« Grands établissements »	2	5.26%



Parmi les 38 répondants, 10 dirigent un SCD d'une université « grande pluridisciplinaire », 9 un SCD d'une « petite et moyenne pluridisciplinaire », 9 un SCD d'une université à dominante sciences et techniques, santé, 4 à dominante Droit Sciences économiques, 4 à dominante lettres sciences humaines et 2 SCD de grands établissements. A comparer avec les données de l'Annuaire 2007 : 24 Grandes pluridisciplinaires, 25 Petites et moyennes pluridisciplinaires, 25 à Dominante Sc. Techniques, santé, 9 à Dominante Droit Sciences éco, 19 à Dominante lettres sc. Humaines, et 21 « Grands établissements ». Il y a ainsi parmi les répondants une très bonne représentation des Grandes pluridisciplinaires et des Dominantes droit sciences économiques (autour de 44 %), une bonne représentation des Petites et moyennes pluridisciplinaires et des Dominantes sciences. techniques, santé (36 %), une moins bonne des Dominantes lettres sciences. humaines (21,05 %) et une mauvaise des « Grands établissements » (9,52 %), sachant que ces derniers se sentaient peut-être moins concernés par le message lancé sur le forum ADBU.

## 2. Les réponses à l'enquête

### 2.1. Les BU concernées

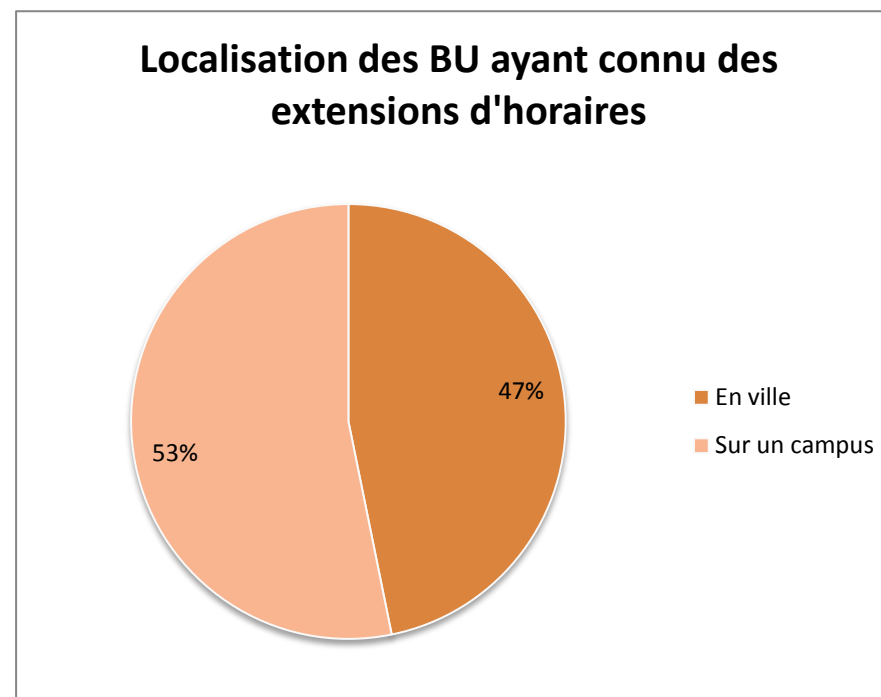
#### 2.1.1. Leur localisation

Les extensions d'horaires que vous avez mis en place concernaient une ou des BU		
Réponse	Décompte	Pourcentage
En ville	22	57.89%
Sur un campus	25	65.79%
A l'intérieur d'un bâtiment	18	47.37%

Plusieurs réponses étaient possibles.

Sur les 38 répondants, 22 ont répondu que ces horaires étendus concernaient une ou des BU en ville, mais seuls 18 d'entre eux ont précisé les types de BU concernées par une localisation en ville. Ces 18 répondants ont évoqué 21 BU différentes :

- 1 bibliothèque d'IUT
- 3 bibliothèques pluridisciplinaires
- 4 BU droit, droit-sciences économiques, droit-sciences de gestion
- 1 droit-gestion-LSH
- 6 BU lettres ou lettres LSHS
- 4 BU médecine ou santé
- 2 bibliothèques de sciences.



Sur les 38 répondants, 25 ont répondu que ces horaires étendus concernaient une ou des BU sur un campus. Ces 25 répondants ont évoqué 29 BU différentes :

- 5 bibliothèques pluridisciplinaires
- 4 droit ou droit sciences économiques, de gestion, politiques
- 1 droit-sciences
- 2 lettres et droit
- 8 sciences ou sciences-staps
- 2 sciences-lettres
- 6 BU médecine ou santé
- 1 lettre et santé

Sur les 18 personnes ayant évoqué des bibliothèques situées dans un bâtiment (soit 47,37 %), 4 n'avaient pas répondu sur la localisation en campus ou en ville ; nous n'avons donc comme indication pour ces 4 répondants que celle concernant la localisation dans un bâtiment. Ces 4 répondants ont évoqué 4 BU.

Sur les 18 répondants, 17 ont précisé le type de BU concerné :

- 8 BU médecine et/ou santé
- 1 lettres et sciences
- 3 droit, gestion, sciences économiques
- 2 lettres, sciences humaines
- 1 lettres et sciences
- 4 sciences
- 1 pluridisciplinaires

Soit 20 bibliothèques évoquées.

Au total 54 bibliothèques (si l'on prend en compte les 4 BU évoquées par les 4 personnes ayant répondu exclusivement à la localisation dans le bâtiment) sont concernées dans cette enquête, sans compter les répondants n'ayant pas précisé les types de BU concernées. Sur ces 54 bibliothèques, 20 au moins sont localisées à l'intérieur d'un bâtiment.

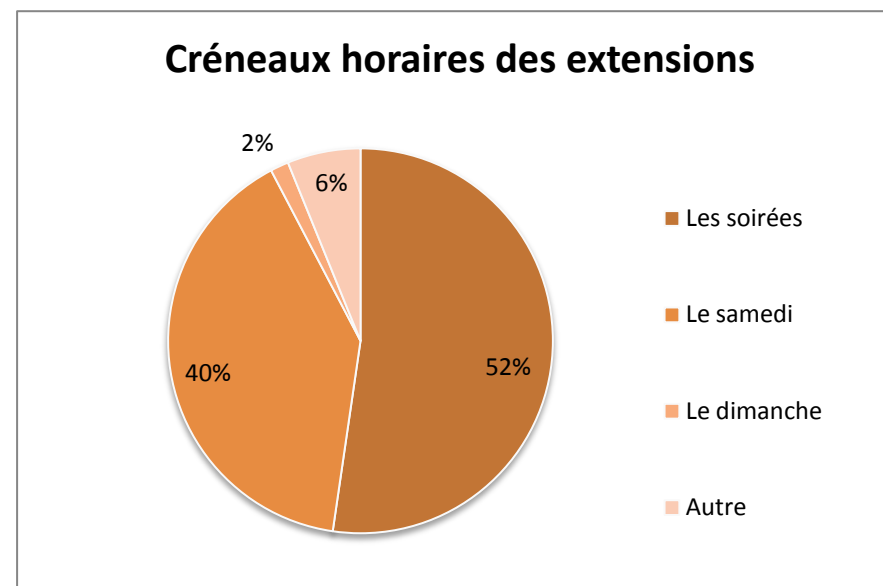


## 2.1.2. Les périodes d'extension

### 2.1.2.1. Les périodes dans la semaine

Ces horaires étendus concernaient quels créneaux horaires		
Réponse	Décompte	Pourcentage
Les soirées	34	89.47%
Le samedi	26	68.42%
Le dimanche	1	2.63%
Autre	4	10.53%

Les extensions en soirées sont un peu plus nombreuses que celles concernant les samedis.



Plusieurs réponses étaient possibles.

Sur les 38 répondants, 34 ont répondu que les ouvertures concernaient des soirées.

3 d'entre eux n'ont apporté aucune précision supplémentaire, et 1 n'a pas précisé les horaires.

Sur les précisions horaires apportées par les 30 répondants, nous notons que :

- 1 bibliothèque a étendu ses horaires jusqu'à 18h
- 1 jusqu'à 18h30
- 6 jusqu'à 19h
- 1 jusqu'à 19h30
- 15 bibliothèques jusqu'à 20h
- 11 bibliothèques jusqu'à 21h
- 1 bibliothèque jusqu'à 21h30
- 5 jusqu'à 22h
- 1 jusqu'à 22h30
- 5 jusqu'à 23h.

Soit 24 BU concernées sur les 54 relevées.

Pour les 32 créneaux horaires dont nous disposons, la moyenne d'heures supplémentaires constatée est autour de deux heures supplémentaires, allant de 1h supplémentaire à 5h (pour une bibliothèque).

Sur les 28 créneaux horaires reliés à des types de BU, les 5 créneaux allant jusqu'à 23h concernent 3 BU médecine-santé et 2 BU lettres SHS. Jusqu'à 22h, seules 2 BU médecine-santé sont concernées. Le créneau jusqu'à 21h concerne 4 BU sciences, 1 Droit, économie, gestion, 2 BU lettres SHS. Puis, pour le créneau jusqu'à 20h, tous les types de bibliothèques sont concernés (sauf les sciences), et particulièrement les bibliothèques pluridisciplinaires. Jusqu'à 19h30, seuls sciences, droit-économie-gestion et lettres SHS sont concernés. Enfin, le créneau « jusqu'à 18h30-19h00 » concerne 1 BU en droit-économie-gestion et 1 pluridisciplinaire.

Sur les 38 répondants, 26 ont répondu que les ouvertures concernaient des samedis.

25 créneaux sont évoqués parmi lesquels 15 BU sont ouvertes toute la journée du samedi (avec une amplitude maximale de 10-22h30, mais le type de BU n'est pas indiqué), 9 BU ouvertes seulement en matinée (mais avec une fermeture pour la plupart d'entre elles allant jusqu'à 13h ou 14h), 3 BU n'ouvrant que l'après-midi. La grande majorité des BU ouvrant toute la journée commencent le samedi matin à 10h. Le type de BU semble avoir beaucoup moins d'importance que pour les extensions en soirée, sauf à remarquer deux ouvertures à 20h le samedi pour deux BU de médecine-santé et une BU de sciences.



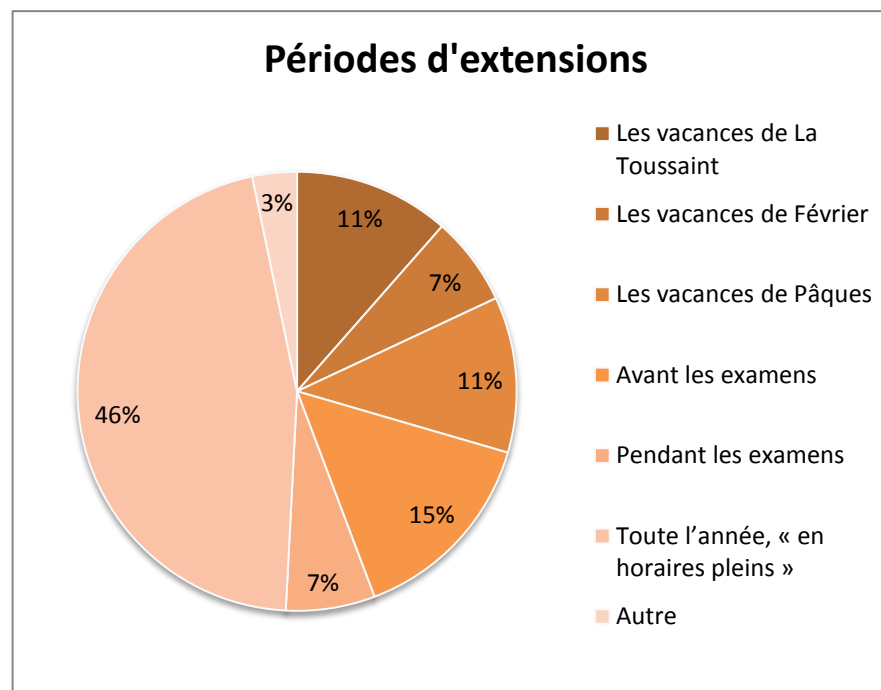
26 BU en tout semblent concernées, mais comme les précisions demandées ne sont pas complètes, il est difficile d'avancer un chiffre juste.

Enfin, seule une bibliothèque de médecine-santé a étendu ses horaires le dimanche dans le créneau de l'après-midi.

Dans les réponses « Autre », deux répondants nous signalent avoir ouvert plus tôt le matin, l'un en semaine, l'autre le samedi.

### 2.1.2.2. Les périodes dans l'année

Ces horaires étendus concernaient quelles périodes dans l'année :		
Réponse	Décompte	Pourcentage
Les vacances de La Toussaint	7	18.42%
Les vacances de Février	4	10.53%
Les vacances de Pâques	7	18.42%
Avant les examens	9	23.68%
Pendant les examens	4	10.53%
Toute l'année, « en horaires pleins »	28	73.68%
Autre	2	5.26%



Plusieurs réponses étaient possibles.

28 répondants sur 38 ont évoqué des extensions pendant les horaires « pleins » toute l'année », 9 avant les examens, 7 pendant les vacances de la Toussaint et les vacances de Pâques, 4 pendant les vacances de Février et pendant les examens.

Au final :

- Aucune BU n'a étendu ces horaires sur ces 6 propositions en même temps.
- Deux personnes ont répondu avoir ouvert sur toutes ces périodes proposées, sauf en horaires pleins toute l'année.
- *A contrario*, 23 répondants ont précisé n'avoir fait ces extensions qu'en « horaires pleins toute l'année ».
- 1 répondant précise avoir ouvert pendant 4 périodes proposées sur 6 : pendant les 3 périodes de vacances et en horaires pleins.

Concernant ceux qui ont ouvert pendant 3 périodes :

- 1 seul pendant les 3 périodes des vacances
- 1 avant et pendant les examens, et en horaires pleins
- 1 pendant les vacances de la Toussaint et les vacances de Pâques, ainsi que pendant les examens
- 1 pendant les vacances de la Toussaint et de Pâques et en horaires pleins toute l'année

Concernant ceux qui ont ouvert pendant 2 périodes :

- 2 répondants ont ouvert avant les examens et toute l'année en horaires pleins
- 1 répondant avant et pendant les examens

Concernant ceux qui ont ouvert pendant 1 période :

- 2 répondants ont choisi d'étendre leurs horaires avant les examens
- 1 pendant les vacances de la Toussaint
- 1 pendant les vacances de Pâques

Enfin, 1 répondant a précisé n'avoir ouvert que pendant deux périodes particulières qui ne rentraient pas dans les propositions, mais qui semblent correspondre néanmoins à une période élargie d'ouverture avant les examens.

Les résultats sur les types de BU sont trop rares ou trop éparses pour en tirer un quelconque enseignement.

## 2.2. Avant les extensions d'horaires

### 2.2.1. Les raisons des extensions d'horaires

Ces extensions ont été menées :		
Réponse	Décompte	Pourcentage
Suite à une enquête de besoins auprès des usagers	22	57.89%
Sur demande de la tutelle	13	34.21%
Sur demande de l'établissement	10	26.32%
A votre propre initiative	16	42.11%
Autre	7	18.42%

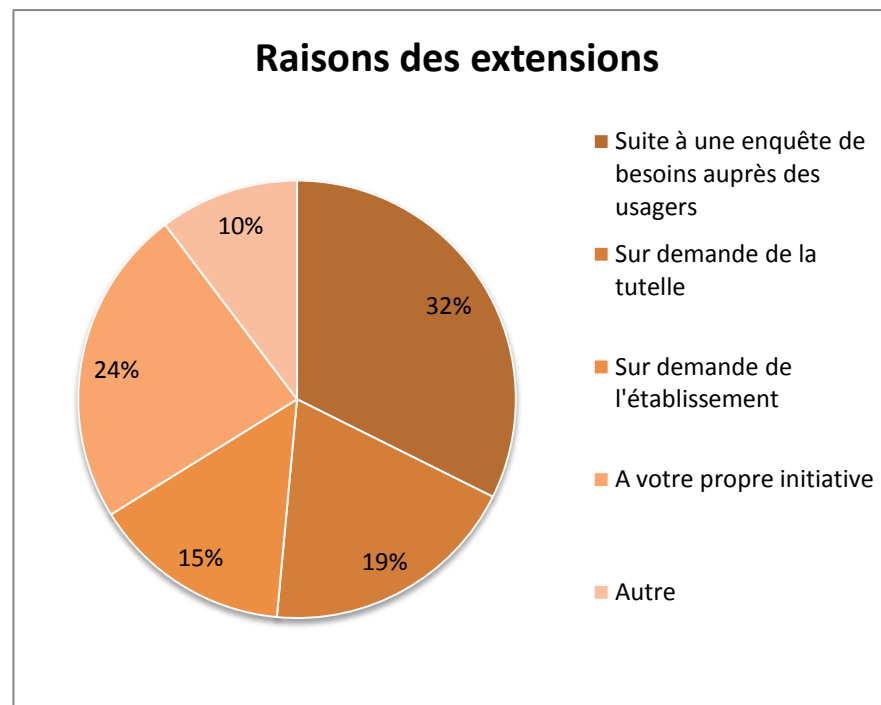
Plusieurs réponses étaient possibles.

C'est l'enquête de besoins auprès des usagers qui semble être la plus partagée parmi les raisons de l'extension d'ouverture (58 % des répondants), suivi par la propre initiative des directeurs de SCD (42 % des répondants), puis de la demande de la tutelle (34 %) et enfin de la demande de l'établissement (26 %).

Aucun répondant n'indique avoir combiné les 4 raisons de l'extension d'horaires.

Concernant 3 raisons combinées :

Les 6 répondants indiquent avoir étendu leurs horaires suite à une enquête de besoins auprès des usagers ; 2 d'entre eux l'ont combinée avec une demande de la tutelle et une demande de l'établissement ; 3 d'entre eux l'ont combinée avec une demande de l'établissement à leur





propre initiative et le dernier a étendu les horaires suite à une enquête, sur demande de la tutelle et à sa propre initiative, mais pas sur la demande de l'établissement.

Concernant 2 raisons combinées (13 répondants concernés) :

4 ont étendu leur horaires suite à une enquête auprès des usagers et sur demande de la tutelle ;

4 l'ont fait suite à une enquête et à leur propre initiative

2 suite à une enquête et sur demande de l'établissement

1 sur demande de l'établissement et à sa propre initiative

1 sur demande de la tutelle et à sa propre initiative

1 sur demande de la tutelle et de l'établissement.

Concernant la seule raison invoquée (17 répondants) :

6 répondants ne l'ont fait que suite à une enquête de besoins auprès des usagers

4 uniquement sur demande de la tutelle

1 sur la seule demande de son établissement

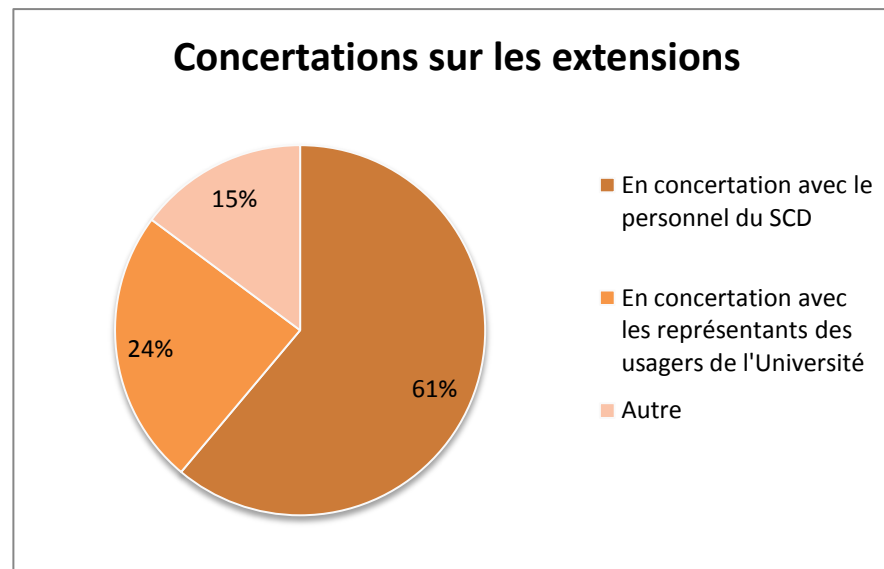
6 à leur propre initiative.

Parmi les 2 répondants « autres » à n'évoquer que cette raison « autre », le premier parle de la demande des usagers combinée à la demande de l'Université, tandis que le second parle de la demande des étudiants élus du secteur santé.

Les autres commentaires précisent pour 3 d'entre eux que les extensions ont été menées suite à des demandes d'étudiants, notamment en santé, l'un que c'est inscrit au contrat quadriennal et enfin que les extensions ont été réalisées suite à des semaines tests.

### 2.2.2. Les concertations

L'organisation des extensions d'horaires s'est-elle faite :		
Réponse	Décompte	Pourcentage
En concertation avec le personnel du SCD	33	86.84%
En concertation avec les représentants des usagers de l'Université	13	34.21%
Autre	8	21.05%



Plusieurs réponses étaient possibles.

Près de 87 % des répondants indiquent que les extensions d'horaires se sont faites en concertation avec le personnel du SCD, mais seulement 34 % en concertation avec les représentants des usagers à l'Université.

Sur les 38 répondants, 12 se sont concertés à la fois avec le personnel du SCD et avec les représentants des usagers de l'université.

21 n'ont étendu leurs horaires qu'en concertation avec le personnel du SCD.

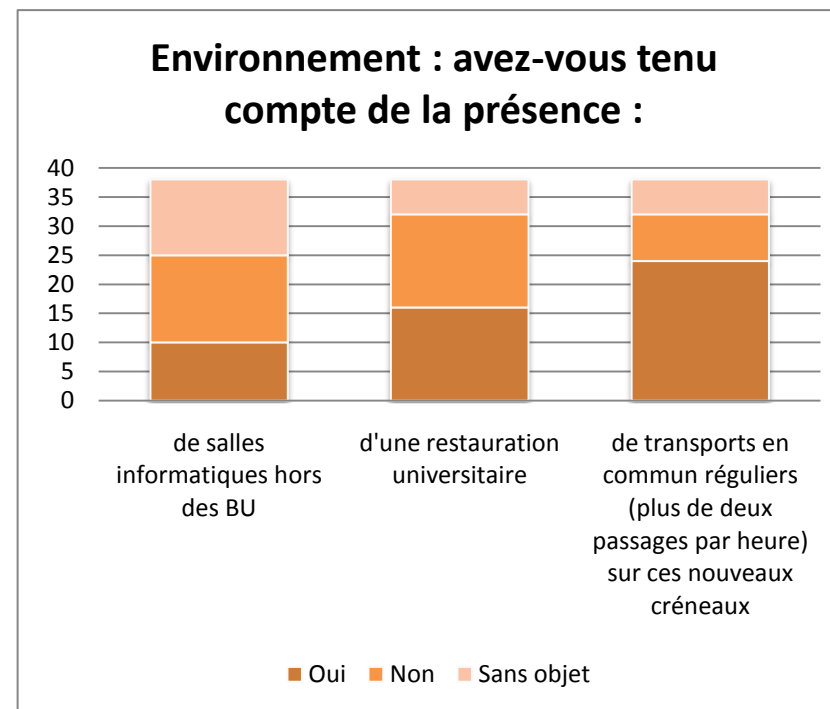
1 seul a étendu ses horaires en se concertant uniquement avec les représentants des usagers de l'Université.

Dans 1 des 4 réponses « Autre », la concertation était plus élargie que les propositions et comprenait aussi ces dernières. *A contrario*, une extension a été menée avec une concertation restreinte, ne comprenant que le Vice-Président CEVU et l'équipe de direction du SCD. Une autre a été menée avec la seule équipe dirigeante de l'établissement et une dernière sans concertation puisque prévue sur les crédits du contrat (la concertation avait peut-être dans ce cas eu lieu pendant la préparation du contrat).

Concernant les autres commentaires laissés, ils précisent que les extensions se font faites en accord avec la présidence, ou avec la DRH, ou validées au niveau des instances (CTP, CA...) ou avec des contrats emplois étudiants.

### 2.2.3. La prise en compte de l'environnement

<b>A proximité de(s) la BU (à moins de 15 mn à pied, à moins de 5 mn en transport en commun), avez-vous pour les extensions d'horaires tenu compte de la présence :</b>			
	Oui	Non	Sans objet
de salles informatiques hors des BU	10	15	13
d'une restauration universitaire	16	16	6
de transports en commun réguliers (plus de deux passages par heure) sur ces nouveaux créneaux	24	8	6



Concernant l'environnement, les répondants n'ont pas pris en compte (en excluant les « sans objet ») la proximité :

- de salles informatiques hors BU pour 60 % d'entre eux
- d'une restauration universitaire pour 50 % d'entre eux (ce qui n'exclut pas la proximité d'un autre type de restauration à portée de bourse des étudiants)
- de transports en commun régulier pour 25 % d'entre eux.

En comparant avec la localisation géographique des SCD à Paris, en province ou en région parisienne, on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'incidence sur le fait d'avoir tenu compte ou non de la présence à proximité de salles informatiques hors des BU.

Par contre, on constate que ce sont les provinciaux qui ont tenu le plus compte de la proximité d'une restauration universitaire pour leurs extensions d'ouvertures (13 provinciaux/26 contre 3 parisiens ou franciliens/11) ; peut-être est-ce dû à l'implantation au centre ville de

certaines BU parisiennes et donc de la possibilité de se restaurer à peu de frais hors les restaurants universitaires : 15 SCD sur 22 situés en ville n'ont pas pris en compte la présence d'une restauration universitaire à proximité.

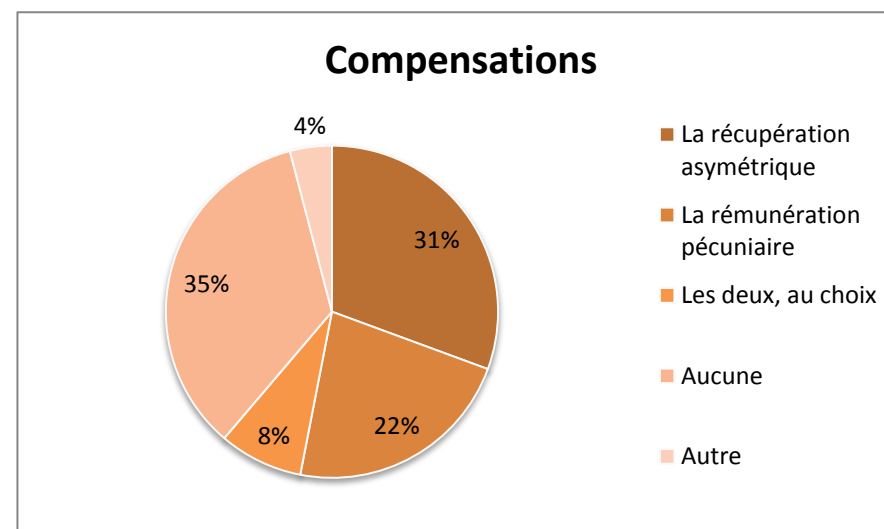
Concernant la proximité ou non de transports en commun réguliers, le poids de la province est logiquement plus grand qu'à Paris : 17/26 SCD de province l'ont pris en compte contre 5 Parisiens (tout de même) sur 8) et 3 Franciliens. Ce qui est plus inquiétant, c'est que 7 SCD de province et un en région parisienne ne l'ont pas fait. Dans les sans-objet, on trouve 3 Parisiens, 3 provinciaux, ces SCD se trouvant peut-être en centre ville : 14 SCD/22 dont les BU étaient situées en ville ont répondu avoir tenu compte de transports en commun réguliers (en songeant certainement au fait que tous les étudiants ne sont pas logés en ville) ; ainsi seuls 5 n'en ont pas tenu compte et 3 répondants ont opté pour le sans objet.

Donc la localisation en ville n'a pas empêché une réflexion sur les possibilités de se déplacer pour les usagers. C'est le contraire concernant la restauration où la réflexion était moins présente, notamment pour les Parisiens.

## 2.3. La question des personnels

### 2.3.1. Les types de compensations

Quel type de compensation a-t-il été prévu pour les personnels ?		
Réponse	Décompte	Pourcentage
La récupération asymétrique	15	39.47%
La rémunération pécuniaire	11	28.95%
Les deux, au choix	4	10.53%
Aucune	17	44.74%
Autre	2	5.26%



Plusieurs réponses étaient possibles.

En tête arrive le fait qu'aucune compensation n'a été prévue pour les personnels, et ce pour près de 45 % des répondants. Sinon, 40 % des répondants évoquent la récupération horaire asymétrique, 29 % la rémunération pécuniaire, et 10,5 % les deux au choix.

10 répondants parmi les 18 (une réponse « Autre » rentre dans ce champ) n'ayant évoqué aucune compensation ont laissé un commentaire explicitant cette option :

- les personnels peuvent décaler leurs horaires de la journée
- Les plannings sont réorganisés
- Il existe un régime dérogatoire pour les personnels du SCD
- Les extensions font partie des heures habituelles de travail
- Les heures sont assurées uniquement par des emplois étudiants : 4, et avec vigiles/astreinte : 2

Il faut noter que 4 répondants ont répondu positivement à la fois à la récupération asymétrique et à la rémunération pécuniaire, mais non à « Les deux au choix ». L'explication est donnée dans les commentaires qu'ils ont laissés : pour 3 d'entre eux, le régime est différent selon que l'on parle de soirées (récupération horaire asymétrique) ou de samedis (récupération pécuniaire + 1 au choix entre rémunération et récupération). Le 4e répondant évoque une rémunération pécuniaire en négociation. Seul 1 répondant a coché les 3 options en différenciant la récupération horaire asymétrique du samedi matin et la rémunération pécuniaire du samedi après-midi.

4 répondants ont opté pour « les deux au choix » et 2 ont laissé des commentaires :

- « Samedi récupéré en heures égales »
- « pour l'ouverture du samedi, les ouvertures du soir et week-end se font avec des vacataires étudiants seulement »

Concernant les récupérations asymétriques, certains répondants ont précisé qu'elles ne portaient que sur le samedi (6 réponses à 1,5 ; 1 réponse à 1,2) ; pour d'autres, le taux dépend également de l'horaire (par exemple en semaine, avec un taux de 1 jusqu'à 19h, puis de 1,5 de 19h à 20h + le samedi, ou 1,2 le samedi matin et 1,5 le samedi après-midi). A total, on compte :

- 8 récupérations asymétriques à 1,5
- 5 récupérations asymétriques à 1,2
- 2 à 1,1.

Concernant les taux de rémunération pécuniaire, 9 sont détaillés et sont tellement divers que nous les donnons tels quels :



- 120 € pour samedi après-midi
- forfait de 185 € bruts pour 7 h + 15 € d'indemnité repas
- 12 à 21 €
- pour les soirées : 20€ de l'heure
- 100 euros brut pour 7 heures
- 50 € pour la journée
- 200 € brut par samedi (7 h), soit 28,6 € par heure
- 100 € par journée pour tous
- samedi après midi 15euros /h

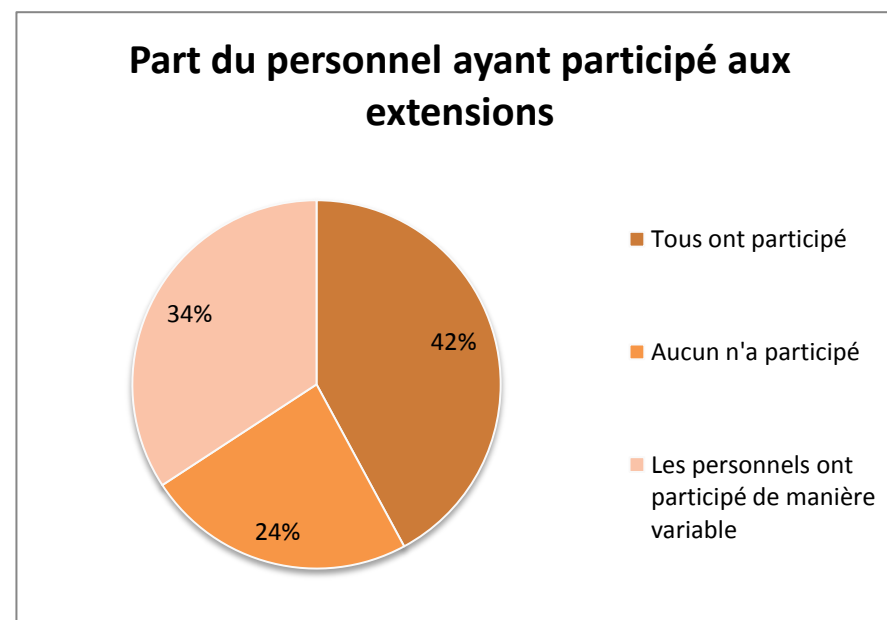
### 2.3.2. Les participations aux extensions d'horaires

Participation du personnel aux extensions		
Tous ont participé	16	42%
Aucun n'a participé	9	24%
Les personnels ont participé de manière variable	13	34%

Pour 9 répondants, aucun personnel du SCD n'a participé aux extensions horaires.

Pour 16 répondants, 100 % des personnels participent, mais ils précisent :

- c'est obligatoire au moins 5 fois par an
- ils n'avaient guère le choix !
- Obligatoire pour tous
- 100% personnel de bibliothèque et ITRF



- obligatoire mais problèmes
- Tous, après négociation sur le taux de récupération asymétrique
- Participation à l'ouverture du samedi par l'ensemble des personnels à temps plein et les contractuels ayant un contrat de plus de 3 mois à raison de 2 samedis par an
- obligatoire : 3 samedis après-midi d'octobre à mai

5 modulent leur réponse :

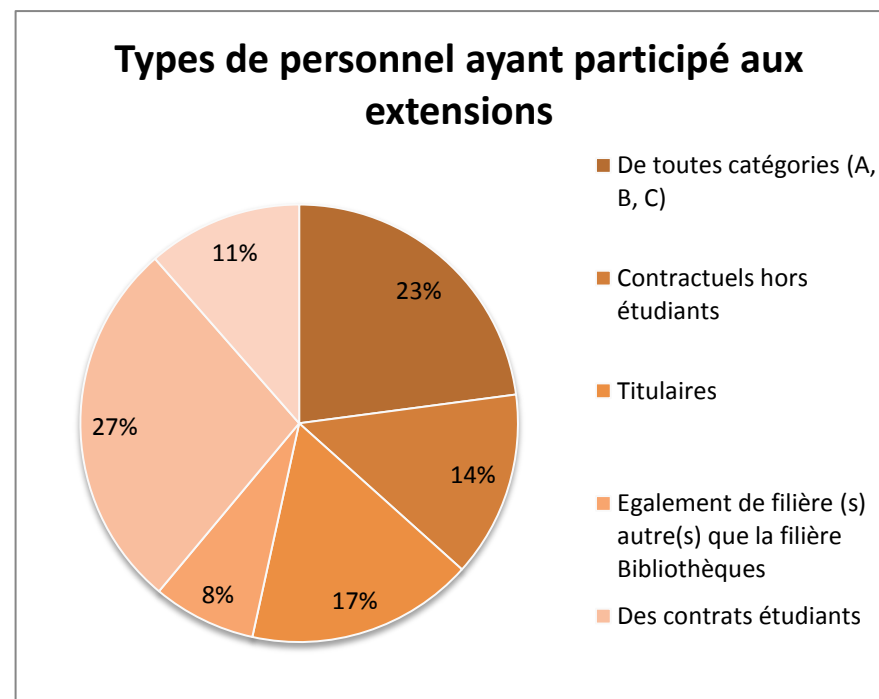
- tous pour le samedi
- pour la BU Droit (ouverture du samedi), l'ensemble du personnel assure des permanences
- variable selon les BU, les périodes de l'année, la quotité d'emploi
- samedi : obligatoire ; soirée 15% de volontaires
- les cadres sont obligés par astreinte téléphonique sans compensation aucune

Les autres réponses s'établissent de la manière suivante :

- 4%
- 70%
- 50%
- quasiment tous
- ouverture du samedi : 14%
- Nous avons un projet plus ambitieux qui associera les personnels mais pas sur la base du volontariat (heures complémentaires obligatoires avec compensation financière ou récupération).
- 20% (il ne s'agit pas de volontariat : tous les cadres de la bibliothèque participent).
- 10%

### 2.3.3. Les types de personnels ayant participé aux extensions d'horaires

Les personnels ayant participé à ces extensions sont :		
Réponse	Décompte	Pourcentage
De toutes catégories (A, B, C)	30	78.95%
Contractuels hors étudiants	18	47.37%
Titulaires	22	57.89%
Egalement de filière (s) autre(s) que la filière Bibliothèques	10	26.32%
Des contrats étudiants	36	94.74%
Des agents de sécurité	15	39.47%



Plusieurs réponses étaient possibles.

Les personnels de toutes catégories participent pour 79 % des répondants aux extensions d'horaires. On trouve parmi ces réponses, une exclusion touchant les personnels administratifs, et des précisions :

- participation volontariste de conservateurs pour l'expérimentation en BU de droit et sciences de gestion
- Exclusivement A au titre de l'astreinte téléphonique
- Sauf le samedi qui est obligatoire par roulement pour les A, sur volontariat pour les autres

Deux exclusions indiquent :

- A (bibliothécaire), B et C
- B et C

Près de 47,5 % des répondants indiquent l'emploi de contractuels hors étudiant.



Près de 58 % des répondants incluent des titulaires, près de 26,5 % des agents des filières autres que bibliothèque (8 répondants précisent qu'il s'agit de personnels ITRF, et 1 répondant ajoute également des personnels ASU sur la base du volontariat).

Enfin, près de 95 % des répondants indiquent que des contrats étudiants participent aux extensions d'ouvertures (l'un précise même que « important poids budgétaire pris sur les ressources du SICD (pas de financement complémentaire par les universités »), alors que 39,5 % des répondants disent employer des agents de sécurité.

Seuls trois répondants emploient tous les types de personnels cités.

7 ont répondu oui à toutes les propositions, en en excluant 1 :

- 5 ont répondu agents de sécurité
- 1 filières autres que bibliothèques
- 1 contractuels hors étudiants.

9 ont répondu oui à 4 propositions sur 6 en en excluant :

- les filières autres que bibliothèques et les agents de sécurité pour 7 répondants
- les contrats étudiants et les agents de sécurité pour l'un
- les filières autres que bibliothèques et les contrats étudiants pour l'autre

8 ont exclu 3 propositions sur 6 :

- 5 répondants excluent les contractuels hors étudiants, les titulaires, et les filières autres que bibliothèques
- 3 excluent les contractuels hors étudiants, les filières autres que bibliothèques et les agents de sécurité

Enfin :

- 3 répondants n'emploient que des personnels de toutes catégories et des contrats étudiants,
- 4 uniquement des contrats étudiants et des agents de sécurité

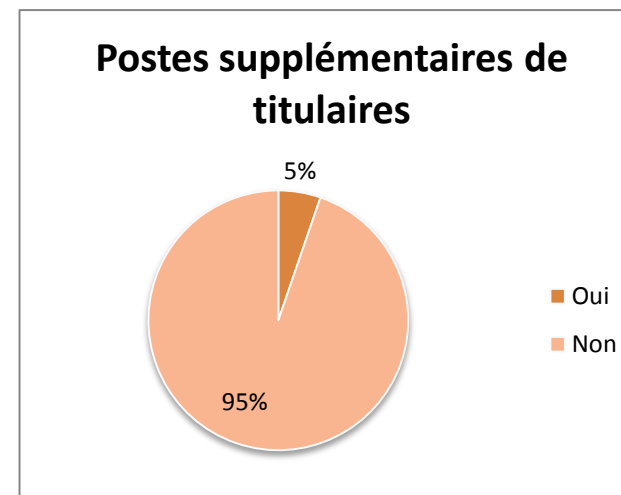
4 uniquement des contrats étudiants.



### 2.3.4. La question des postes supplémentaires

Avez-vous bénéficié d'un ou de plusieurs postes de titulaires supplémentaires pour assurer ces extensions d'horaires :		
Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	2	5.26%
Non	36	94.74%

Seuls deux répondants ont bénéficié d'un ou de plusieurs postes de titulaires supplémentaires pour assurer ces extensions d'horaires.



### 2.3.5. L'accompagnement des étudiants en contrat

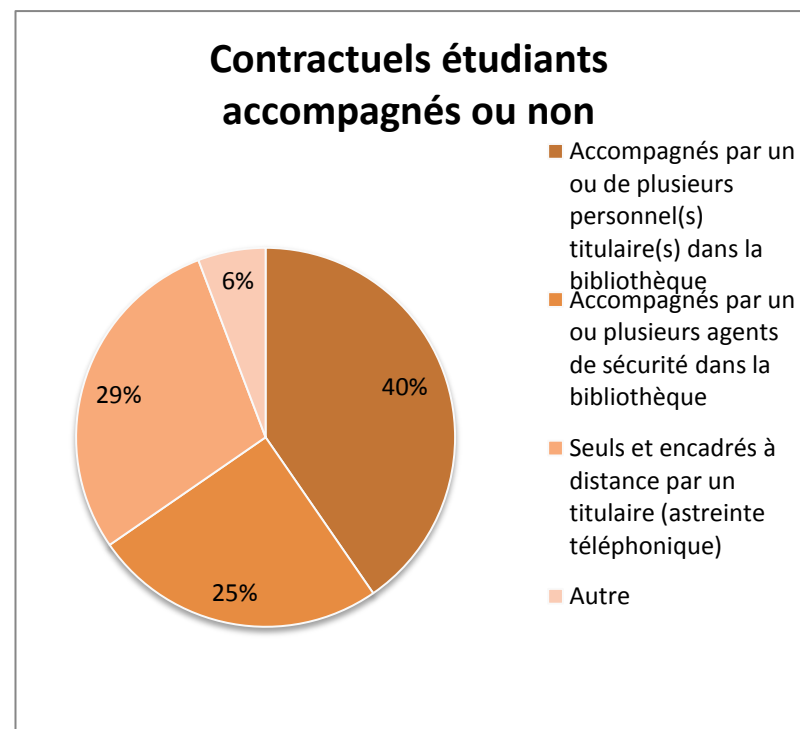
Si un ou plusieurs étudiants ont assuré le service public sur les horaires étendus, étaient-ils :		
Réponse	Décompte	Pourcentage
Accompagnés par un ou de plusieurs personnel(s) titulaire(s) dans la bibliothèque	21	55.26%
Accompagnés par un ou plusieurs agents de sécurité dans la bibliothèque	13	34.21%
Seuls et encadrés à distance par un titulaire (astreinte téléphonique)	15	39.47%
Autre	3	7.89%

Plusieurs réponses étaient possibles.

Sur les 52 réponses donnés par les 36 répondants concernés par l'emploi de contrats étudiants, 21 précisent qu'ils sont accompagnés par un ou plusieurs personnels titulaires, 13 par un ou plusieurs agents de sécurité, 15 qu'ils sont encadrés à distance par un titulaire et les 3 réponses « Autre » précisent :

- PC Sécurité Université
- présence dans les écoles de cadre A
- agent de sécurité à l'IUT

Pour l'accompagnement par un titulaire sur place, les répondants expliquent qu'il s'agit de certaines bibliothèques et de certains créneaux, voire de la seule catégorie A pour un répondant. Pour les agents de sécurité, l'un précise que c'est un agent de sécurité de l'université à appeler en cas de besoin (il ne se trouve donc pas sur place dans la bibliothèque), un autre que l'agent de sécurité est là pour la fermeture de la bibliothèque en cas de besoin, un autre encore que c'est un agent formé à la sécurité incendie (SSIAP1).



Enfin, pour les astreintes, plusieurs remarques complètent les réponses : par exemple dans un cas qu'il n'y a pas d'astreinte téléphonique de cadre, mais que les étudiants sont reliés au PC sécurité. Pour le reste, les cadres A sont cités 9 fois d'astreinte, mais on cite également un cadre A de l'Université (donc pas un personnel de la bibliothèque), le conservateur responsable de la section ou son adjoint (probablement cadre A ?), un conservateur en tandem avec un agent de catégorie. B et enfin, une fois les trois catégories A, B ou C.

Deux répondants signalent la mise en place des trois systèmes, mais l'un pour 3 BU différentes.

6 répondants ont mis en place à la fois un agent de sécurité et une astreinte téléphonique. 3 répondants ont mis en place à la fois l'accompagnement sur place par un titulaire et la présence d'un agent de sécurité. 2 ont choisi l'accompagnement par un titulaire et l'astreinte téléphonique, mais sur des créneaux différents.

14 répondants n'ont opté que pour l'accompagnement sur place par un titulaire ; 5 uniquement pour l'astreinte téléphonique, et 2 uniquement par l'accompagnement par des agents de sécurité. Enfin, 4 répondants n'ont retenu aucune de ces options, mais 2 d'entre eux précisent qu'il y a des cadres ou agent de sécurité dans l'établissement.

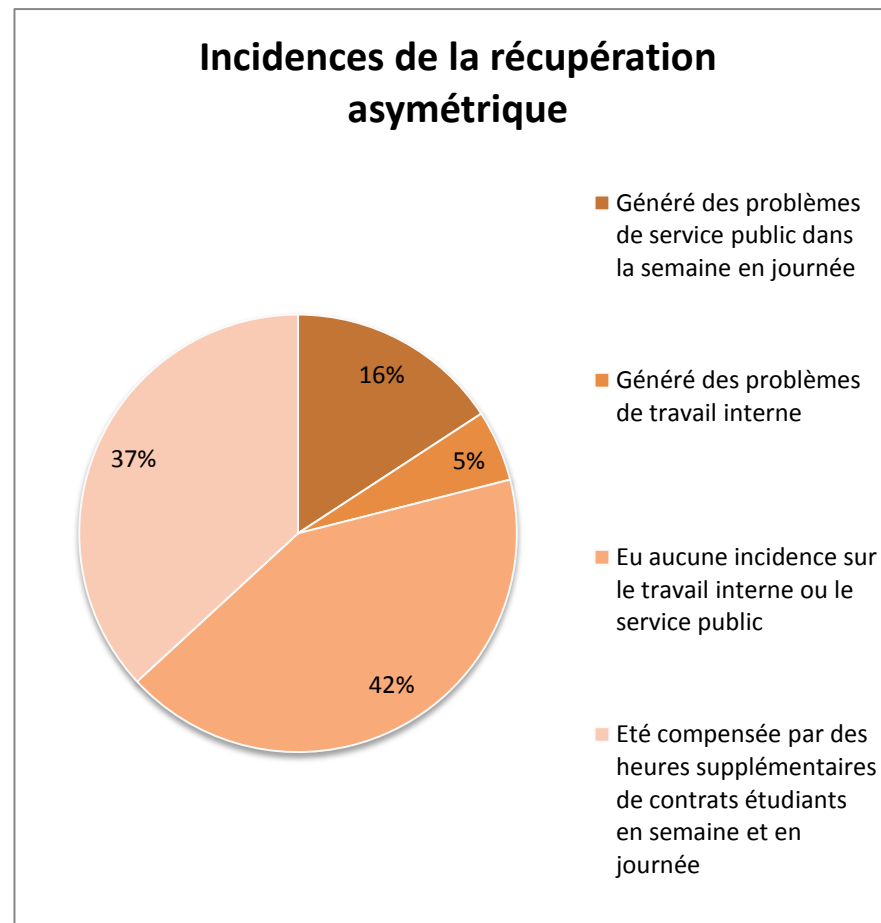
## 2.4. Les incidences des extensions d'ouverture

### 2.4.1. La récupération horaire asymétrique

La récupération asymétrique a-t-elle :		
Réponse	Décompte	Pourcentage
Généré des problèmes de service public dans la semaine en journée	3	7.89%
Généré des problèmes de travail interne	1	2.63%
Eu aucune incidence sur le travail interne ou le service public	8	21.05%
Été compensée par des heures supplémentaires de contrats étudiants en semaine et en journée	7	18.42%

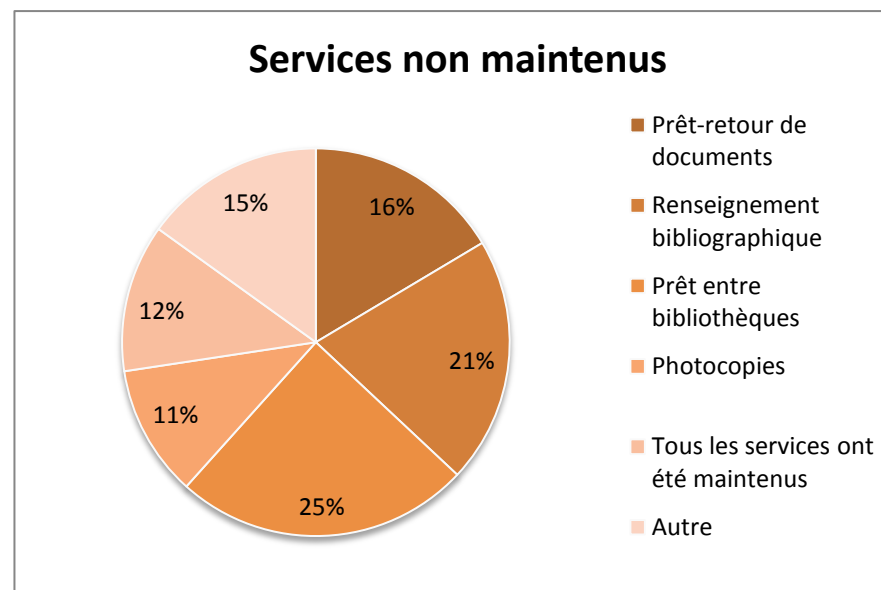
Parmi les 15 cas ayant pratiqué la récupération horaire asymétrique, 3 indiquent que celle-ci a généré des problèmes de service public en semaine, 1 des problèmes de travail interne, 8 qu'il n'y a eu aucune incidence. Deux ne se sont pas prononcés sur ces sujets.

Par ailleurs, pour 7 cas sur 15, la récupération asymétrique a été compensée par des heures supplémentaires de contrats étudiants en semaine et en journée.



## 2.4.2. La fermeture de services

Quels sont les services qui n'ont pas été maintenus pendant les horaires étendus		
Réponse	Décompte	Pourcentage
Prêt-retour de documents	12	31.58%
Renseignement bibliographique	15	39.47%
Prêt entre bibliothèques	18	47.37%
Photocopies	8	21.05%
Tous les services ont été maintenus	9	23.68%
Autre	11	28.95%



Plusieurs réponses étaient possibles.

Pour 9 répondants sur 38, tous les services ont été maintenus, soit seulement près de 24 % des répondants (sauf un qui précise que le prêt n'est pas en vigueur pendant les nocturnes).

En tête des services qui n'ont pas été maintenus arrive le prêt entre bibliothèques avec près de 47 % des répondants, puis le renseignement bibliographique (39,5 %) puis le prêt-retour de documents pour 31,5 % (les répondants ne précisent pas s'ils disposent ou non d'automates de prêts et /ou de retour), puis enfin les photocopies.

Dans les réponses « Autres », 7 répondants ont précisé qu'il n'y avait plus de communication en magasin, 1 qu'il n'y a plus de prêts de portables et **deux qu'il n'y a aucun service ouvert (uniquement le soir pour l'un d'entre eux)**. Enfin 1 précise que l'accès Internet est ouvert avec les ordinateurs à disposition.

### 2.4.3. La fermeture de salles ou d'espaces

Quels sont les espaces/salles qui ont été fermés pendant ces horaires étendus		
Réponse	Décompte	Pourcentage
Espaces / salles fermés	16	42.11%
Tous les espaces étaient ouverts	25	65.79%

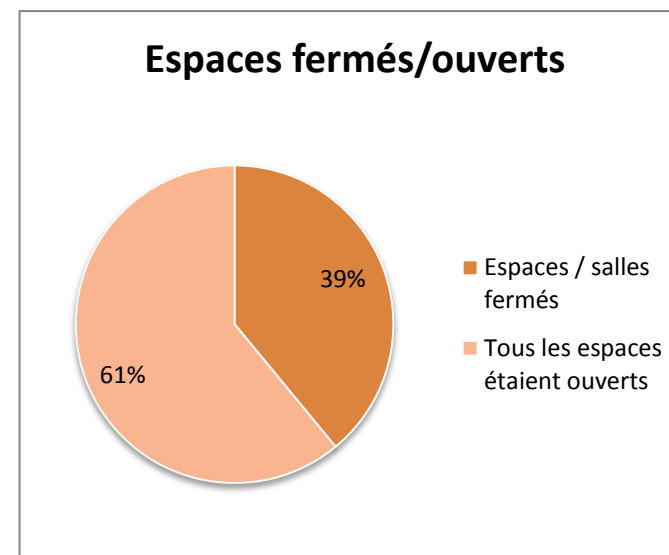
Les répondants ont fait un choix en fonction des bibliothèques concernées.

Ainsi 3 répondants ont répondu oui aux deux propositions, l'un modulant sa réponse en fonction de la période concernée (tout était ouvert pendant les vacances de printemps par exemple), un autre limitant la fermeture à la vidéothèque, le dernier précisant qu'un seul espace consacré à la recherche était fermé dans une bibliothèque tandis que les autres BU ne disposaient que d'un espace unique.

Au total près de 66 % des réponses indiquent que tous les espaces étaient ouverts et 42 % des réponses que des espaces ou des salles ont été fermés.

Des précisions sont apportées sur les fermetures :

- utilisation d'autres espaces à l'Université
- salle chercheurs/de recherche : 3 fois citée
- services PEB, prêt de portables
- magasins : 2 fois
- Une seule salle ouverte en BU Lettres
- 2e étage en médecine (salles de travail)
- Salle de consultation des mémoires dans une BU de médecine
- tous les services de bibliothèque sont fermés. Seules les salles de lecture restent ouvertes



- salle avec PC fermée
- étages
- 1 salle sur 7, la salle d'actualité
- 

## 2.5. La question des coûts et financements

### 2.5.1. Les coûts

Plusieurs réponses étaient possibles.

Sur les 36 répondants ayant employé des contrats étudiants pour leurs extensions d'horaires, seuls 17 ont annoncé un budget annuel civil avec une moyenne de 35 000 € environ. Evidemment, ce chiffre est fonction de la taille de l'établissement, de l'amplitude des extensions d'horaires et des choix concernant l'emploi des étudiants. Ainsi il varie de 2 400 € par an à 100 000 €.

Pour le reste, une série de réponses indiquent :

- 355 € / semaine (lu-ve) + 171 € / samedi
- non renseignable ; charge globale des emplois étudiants : 105 590€ pris sur budget du SICD
- 22 h hebdo
- 11,07 € brut par heure et par moniteur étudiant ou 13 €
- mensuel : 1600
- difficile à déterminer car ces emplois étudiants travaillent à d'autres moments de la semaine
- coût inconnu

Concernant la rémunération du personnel par rapport aux extensions, 11 répondants avaient signalé une rémunération pécuniaire. Seuls 5 d'entre eux ont indiqué un montant annuel ; il est en moyenne de 5 500 €, et va de 400 à 12 000 €.

D'autres réponses sont à signaler :

- 44.6 h hebdo mag/34h hebdo bib
- forfaitaire pour la bibliothèque centrale
- 200 € brut par samedi et par personnel



- intégrés dans leurs indemnités

Enfin, sur les 15 réponses citant l'emploi d'agents de sécurité, 6 répondants indiquent un coût annuel qui est en moyenne de 25 500 € par an, avec un écart allant de 1 640 € par an à 70 000 €.

Pour le reste, nous trouvons les commentaires suivants :

- inconnu, payé directement par l'université
- non renseignable : coût global pris en charge par le SICD sans différenciation (marché)
- 18h hebdo
- à la charge des UFR

Les deux réponses « Autre » signalent :

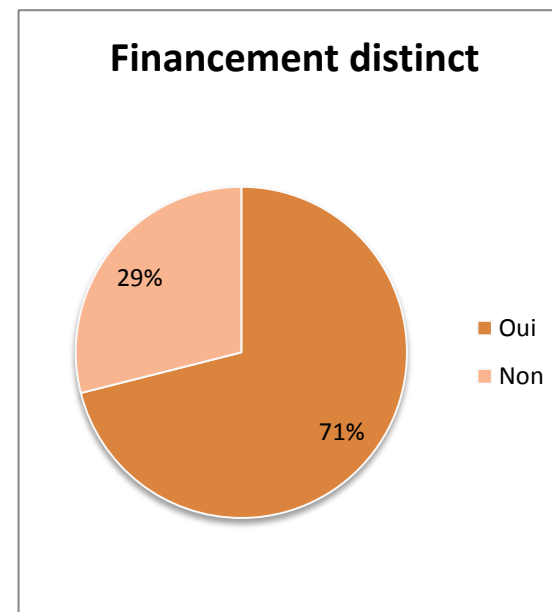
- les extensions se sont faites à coût constant mais a nécessité une grosse réorganisation des emplois du temps et des plannings
- (coût) global : 15 000 €/an

### 2.5.2. Les sources de financement

Le SCD a-t-il perçu un financement distinct et spécial pour ces extensions ?		
Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	27	71.05%
Non	11	28.95%

71 % des répondants disent avoir reçu un financement spécial et distinct pour assurer ces extensions d'horaires, et donc 29 % n'en ont reçu aucun...

Parmi les sources de financement, on distingue :



- Plan Réussir en Licence : cité 5 fois
- MISTRD : 8 fois (comprend peut-être le PRL et les contrats quadriennaux). Dont 1 lié à un projet université et Plan NoctamBU
- Université : 3 fois (pour le samedi après-midi, pour les contrats étudiants, ou pour les contrats étudiants et la rémunération des titulaires le samedi) + 1 contribution d'une faculté de médecine
- Régions : 5 (pour les contrats étudiants, de façon partielle)
- Contrat quadriennal : 2

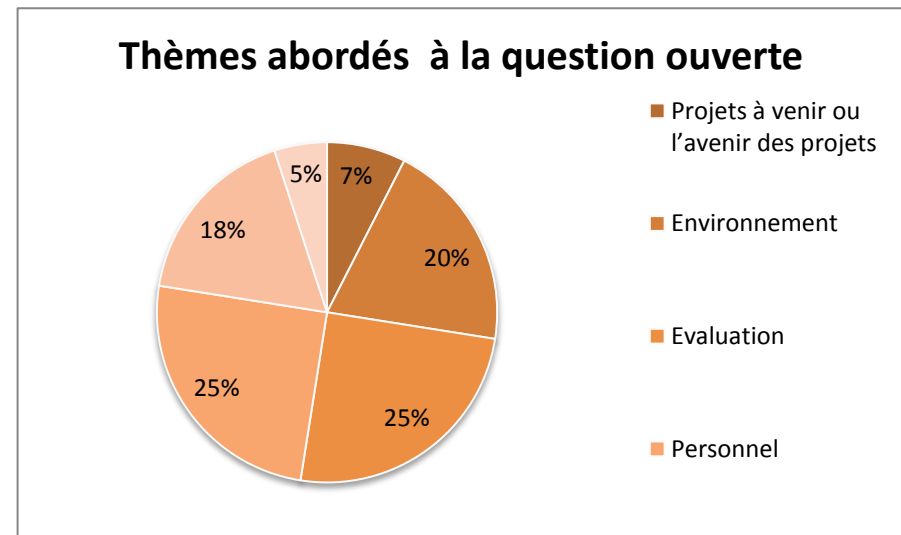
Nous trouvons également les réponses ou précisions suivantes :

- sur plan licence ; financé par l'université pour le samedi après-midi.
- Une première subvention au titre des extensions de surface avait été versée au SCD, pour la bibliothèque centrale
- Monitorat étudiant+dotations paye samedi titulaires
- contrat quadriennal, plan licence et maintenance des bâtiments
- Sur le prochain projet qui va entrer en phase de négociation avec les personnels, en revanche, nous avons effectivement obtenu récemment une aide, prenant en compte la mise en place de l'année dernière, ainsi que l'amélioration proposée

## 2.6. Les réponses à la question ouverte

40 commentaires différents ont été laissés par 18 répondants sur 38 :

- 3 commentaires portent sur les projets à venir ou l'avenir des projets
- 8 sur l'environnement
- 10 sur l'évaluation
- 10 sur le personnel
- 7 apportent des précisions sur les propos tenus en termes d'horaires et de bibliothèques
- 2 peuvent être classés dans divers.



### **Concernant les 3 commentaires sur les projets à venir ou l'avenir des projets,**

- Evolution projetée : BU comme espace de travail seulement, avec uniquement des contrats étudiants et agents de sécurité
- L'extension a été un test pour 2010-2011. Or elle a rencontré du succès dans les premières semaines
- « Une seconde phase d'ouverture étendue est en préparation pour porter nos horaires au-delà de 70 heures hebdomadaires. Ce projet devra associer les personnels par permanences tournantes (3 à 4 titulaires) à caractère obligatoire. Les contreparties à imaginer seront donc capitales. La solution que je souhaite privilégier est de type « attribution individuelle forfaitaire par samedi travaillé, mais également de laisser le choix entre rémunération et récupération. Mon intérêt est d'encourager la rémunération pour ne pas déséquilibrer le fonctionnement de la bibliothèque en semaine. »

### **Les 8 commentaires sur l'environnement précisent :**

- Environnement du campus : les personnels du SCD sont seuls après 19h
- Environnement du campus : le métro à 5 mn à pied
- Environnement du campus : la cafétéria est ouverte le samedi depuis la rentrée 2010
- « environnement géographique favorable »
- « le coût de la sécurité ne nous permet pas d'ouvrir en dehors des heures de l'UFR ».
- « Très difficile à mettre en œuvre sans cadre national précis (universités ont leurs propres politiques salariale et indemnitaire). Gros problèmes en ce moment »
- « le questionnaire est élaboré pour un SCD. J'y réponds pour une BIU, donc avec plusieurs BU concernées, de plusieurs universités, ce qui explique aussi l'ouverture possible le samedi d'une BU pour l'ensemble des universités, en mobilisant l'ensemble du personnel de la BIU. »
- « les demandes concernent la BU de droit/gestion, située dans un bâtiment commun »

### **Les 10 commentaires sur l'évaluation sont les suivants :**

- évaluation régulière de ces extensions pour un répondant,
- extensions = moyen de déterminer la meilleure BU à ouvrir en fonction des déplacements territoriaux
- extension limitée sans conséquence importante sur l'organisation du travail
- pas de demande apparente, mais l'ouverture jusqu'à 20h fonctionne bien



- Une enquête auprès des utilisateurs (libqual+) a montré en revanche que si en soirée, l'ouverture réduite à deux salles de lecture répondait le plus souvent aux attentes, le samedi il est demandé une ouverture sur la journée entière et l'ensemble du bâtiment.
- fréquentation positive : plus attractive en soirée que le samedi
- Les nocturnes et le samedi n'intéressent pas les mêmes publics.
- fréquentation : faible
- sur l'enquête auprès des étudiants avant mise en œuvre : les points faibles dénoncés par les étudiants : les horaires, les places assises, disponibilité des micros.
- Le service mis en place repose sur un système de contrôle d'accès et donne satisfaction.

**Concernant le personnel, 10 commentaires ont été faits :**

- Contraintes sur le personnel (éloignement du domicile dans un département rural, enfants à garder)
- pas de récupération, ni rémunération
- seul volontariat du personnel = problème
- Participation : rotation de tout le personnel du SCD pour l'ouverture d'une BU en après-midi, y compris les agents des autres BU
- Personnel : longues négociations
- Soirées seulement par contrats étudiants + rémunération/h
- Personnel : pas de négociation possible. Donc seulement contrats étudiants
- personnel : souhait pour être payé en heures sup
- Ouverture : médecine sciences en nocturne et moniteurs  
samedi : médecine sciences et personnel puis moniteurs dès 17h
- Rémunération personnel cat. B et C

**Les 7 précisions apportées sont les suivantes :**

- Sur le contexte de la mise en place : « L'extension a eu lieu en deux fois : en 2007, augmentation d'une demi-heure le soir. En 2010, (à partir du 13 novembre), ouverture le samedi après-midi sur le site des Lettres en centre-ville (20 semaines par an). »
- Sur l'accompagnement des extensions : « réduction des périodes de fermeture des bib sur l'année en plus des extensions »
- Sur le contenu abordé dans le questionnaire : n'a répondu que sur les dernières extensions d'horaires
- Sur la taille du projet : Projet modeste
- Sur la qualité des réponses : « Difficultés à répondre aux questions précises sur les coûts »

- Sur les raisons des extensions : répondre à la commande ministérielle
- sur la BU concernée pour ouverture en soirée (médecine-santé)

#### **Enfin, les 2 commentaires divers évoquent :**

- La modestie du projet et sa conséquence sur le contenu des réponses : « on est donc un peu éloigné de problématiques plus complexes à gérer sur des grosses structures documentaires »
- Remerciements pour l'enquête

Les commentaires des différents répondants ont donc été indexés et répartis dans différents thèmes, mais, en illustration, nous choisissons en sus d'en exposer un dans son intégralité parce qu'il nous semble représentatif de la problématique :

« Une extension problématique : fréquentation stable, mais faible. Une petite ville faiblement attractive en semaine, un campus peu fréquenté après 18h. Projet que l'on a fait "passer" sur la base du seul volontariat des personnels : mais au bout de 3 ans, le volontariat s'épuise et il est délicat de procéder autrement, car ceux qui n'ont pas été volontaires étaient hostiles au projet et ne veulent/peuvent, en tout cas, pas assumer ces ouvertures en soirées. L'université ne semble pas prête à procéder à des aménagements spécifiques en terme de récupération, rémunération, pour les personnels du SCD qui sont pourtant les seuls titulaires présents au-delà de 19h sur le campus. En l'absence d'avantages réels et vu la contrainte pour les personnels (beaucoup de collègues habitent loin, plus de 40km, dans un département encore rural + plusieurs femmes en situation de parent isolé ou avec conjoint absent car travaillant en déplacement et jeunes enfants), la charge des 20h devient très problématique. Mon idée serait de proposer une nouvelle extension mais basée sur le concept "BU comme espace de travail" (sans les services de la journée) assurée, dès 19h peut-être, par des moniteurs étudiants + un agent de sécurité. Mais nous sommes en période d'intérim donc il faut attendre pour remettre à plat cette question. Merci pour cette enquête. »

### **3. Contacts avec les répondants**

Une dernière question demandait aux répondants s'ils souhaitaient laisser leurs coordonnées pour un contact ultérieur et un approfondissement des réponses données. Il faut noter que 28 directeurs de SCD sur les 38 répondants nous ont laissé leur adresse de messagerie.

